

IMPORTANT !!

Le 4 juillet 2022

Objet : *Renouvellement du classement des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts*

Madame, Monsieur,

Les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) auparavant appelées « nuisibles » sont classées en 3 groupes :

- Groupe 1 : les espèces invasives (ragondin, rat musqué, raton laveur...). Ce groupe n'est actuellement pas remis en cause car il concerne uniquement les espèces exogènes
- **Groupe 2 : Les espèces indigènes occasionnant des dommages dont le classement est effectué au niveau national avec des listes départementales (renard, fouine, martre, corvidés...)**
- Groupe 3 : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier. Ce groupe est de la compétence du Préfet.

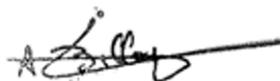
C'est au sujet du **deuxième** groupe que je tiens à vous rappeler l'importance cruciale du retour d'informations sur les dégâts causés dont vous avez connaissance.

Attention : Le manque d'information entraînera systématiquement la perte du statut ESOD de l'espèce. La régulation à tir ou par piégeage ne sera donc plus possible. Aucun autre moyen légal ne permettra de se défendre hormis les périodes d'ouverture de la chasse spécifique à chaque espèce

Comptant sur votre mobilisation.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président de la FDC 37,



DÉCLARATION DE DOMMAGES CAUSÉS PAR LA FAUNE SAUVAGE

Nouveau !

Je soussigné,

Madame, Monsieur

Demeurant

Téléphone : portable :

Mail @

Déclare en qualité de : professionnel ou de particulier,

Avoir subi des dommages causés par :

Scanner ici pour
déclarer en ligne :



ESPÈCE	Commune des dégâts	Nature des dommages (élevages/cultures/ bâtiments touchés, digues, faune sauvage)	Surface et/ou quantité détruite	Époque du sinistre	Montant du préjudice en €
Renard					
Fouine					
Martre					
	Effectif estimé				
Corneille noire					
Étourneau sansonnet					
Pie bavarde					
Pigeon ramier					
Corbeau freux					
Belette					
Blaireau*					
Lapin de Garenne					
Ragondin					
Rat musqué					
Autres (à préciser) :					

***Attention cette espèce n'est pas classée ESOD**

Joindre des photos datées si possible

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits apportés
Ci-dessus

À Signature

Le

À adresser par courrier ou par mail à :

- **FDC37 – 9 impasse Heurteloup – CS 41215 – 37012 TOURS CEDEX 1**
- *Yveline Girard : technique37@chasseurdefrance.com*